

## Les scénarios contradictoires de la CAN et de la nation andine

Juan Carlos Bossio Rotondo  
Socio-économiste  
jc.bossio@wanadoo.fr

Les pays andins (Bolivie, Colombie, Equateur et Pérou<sup>1</sup>, si l'on considère seulement des membres de la Communauté Andine de Nations - CAN) ne comptent pas beaucoup dans la géoéconomique mondiale. Qui plus est, elle a perdu du poids encore, suite au départ du Venezuela en avril 2006<sup>2</sup>. Pourtant, la civilisation andine est à plusieurs égards l'un des chefs-lieux de la résistance culturelle à la mondialisation néolibérale. Les participants à la rencontre des organisations de la société civile de la région, convoquée fin novembre par la CAN en vue des négociations en cours avec l'Union Européenne (UE), ont témoigné de cette endurance identitaire, de cet espoir<sup>3</sup>. Ce n'est pas le cas des chefs de gouvernement de la Colombie et du Pérou et non plus du gros des bourgeoisies et de ceux qui en représentent le pouvoir politique dans ceux deux pays. Leur préférence américaine et transnationale ainsi que leurs réticences à l'égard de la CAN voire à l'identité andine, en sont marquées. Les autres deux gouvernements qui sont d'ailleurs engagés dans des réformes sociales profondes, ont des difficultés pour s'en sortir du piège de la primauté à l'exploitation des ressources non renouvelables, au-delà de la renégociation des contrats de valorisation de ces ressources (avec laquelle, soit-il dit, j'en coïncide). D'ailleurs, un troisième acteur se développe actuellement dans cette partie de l'Amérique Latine et même dans d'autres pays de celle-ci: le « chavisme », dont les propos restent assez opaques à l'égard de l'intégration économique, malgré sa prédication anti-américaine et en faveur de l'unité latino-américaine ainsi que de ses politiques sociales. Quel est l'avenir dans ces circonstances de la CAN ? Le commandant Chavez vient de refuser que son pays la réintègre<sup>4</sup>. García est prêt à l'abandonner. Cela dit, l'attraction de Mercosur est très imprégnée chez les quatre membres de la Communauté Andine, bien qu'à différents niveaux et elle peut varier selon le gouvernement en place.

Dans ce texte, j'analyse ces tendances en tenant compte principalement, d'un côté, les facteurs favorables à sa désintégration (notamment le Traité de Libre Commerce - Accord de Promotion du Commerce<sup>5</sup> du Pérou avec les Etats-Unis et éventuellement celui de la Colombie avec ce même pays) ; la recomposition rétrécie et segmentée promue par l'Accord d'Association (AdA) avec l'Union Européenne ; et, les problèmes de cohésion sociale et

---

<sup>1</sup> Membres pleins de ce groupement économique de pays. Les décisions fondamentales sont prises par ces membres, qui sont censés d'ailleurs de les appliquer dans sa totalité.

<sup>2</sup> En septembre de la même année le Chili est devenu membre associé. Ce même statut est détenu par Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay. Les décisions fondamentales sont prises par les membres pleins qui sont d'ailleurs ceux qui sont censés de les appliquer pleinement.

<sup>3</sup> Plus de la moitié des 350 délégués présents étaient des représentants indigènes boliviens venus en appui de la demande du Président Evo Morales de renforcer la CAN. Une des interventions les plus en vue a été celle du Président de la Coordinatrice Andine d'Organisations Indigènes, connu pour sa défense des terres indigènes de l'emprise abusive et souvent illégale des transnationales minières et extractrices d'hydrocarbures.

<sup>4</sup> Réintégration demandée par les mandataires boliviens et équatorien. Les démarches entreprises se sont interrompues en novembre dernier parce que les conditions de ce retour n'étaient pas réunies (Déclarations du Secrétaire Général de la CAN : « El Secretario General de la CAN saluda resolución de la OEA », Nota de Prensa, CAN, 6 de mars 2008.

<sup>5</sup> Dorénavant TLC-APC.

stabilité politique que l'on confronte à ce moment. Je me demande aussi quelles pourraient être les conséquences de la récente agression armée colombienne à l'Equateur. En outre, je m'interroge sur les possibilités d'une recomposition alternative, et capitale, axée sur le développement d'une économie post-ressources non renouvelables, le respect des droits fondamentaux, la protection de l'environnement et la valorisation des connaissances, y compris celles qui sont traditionnelles.

### **La sortie du Venezuela**

Le Pacte Andin (PA) créé en 1969 s'est transformé en Communauté Andine en 1980 ; mais ce changement se traduira dans sa réorientation profonde quelques années après seulement. Il fut créé en 1969 en plein essor des politiques de « substitution d'importations ». Ses cinq membres (Bolivie, Colombie, Chili, Equateur et Pérou) cherchaient leur intégration économique notamment par la libéralisation de leurs tarifs douaniers et la mise en œuvre d'un tarif douanier minimum commun. Quelques années après le Venezuela rentre dans le groupe (1973); mais le Chili en sort (1976). Le PA se transforme en 1996 en Communauté Andine lors de la réunion présidentielle de Trujillo. Le monde politique, les entrepreneurs et les media y ajoutent : des Nations. C'est ainsi qu'il naît la CAN dans le cadre d'une transformation profonde. D'abord, vers 1983-1989 on abandonne le schéma axé prioritairement sur l'intégration sous-régionale et l'industrialisation substitutive, à laquelle on préfère l'ouverture des frontières tarifaires et l'intégration dans l'économie mondiale. La CAN s'oriente progressivement en fonction du « régionalisme ouvert », c'est-à-dire, de la mondialisation des économies qui la composent. Avec quelques sauvegardes. D'abord, créer une zone de libre échange puis une union douanière. Le Pérou d'Alberto Fujimori n'emboîte pas le pas. Les divergences péruviennes seront aplaties de bon grade en 1992 avec la mise en œuvre par les Etats-Unis de la Loi de Préférences Commerciales Andines (ATPA) en 1992. Cette loi permet l'entrée au marché américain libre de tarif de nombreux produits manufacturés de la Bolivie, la Colombie, l'Equateur et le Pérou. En contrepartie, ils doivent collaborer à la lutte américaine contre la production et le commerce de drogues, notamment la cocaïne. Le Venezuela est marginalisée des bénéfices de ces préférences. Le coup est dur. Les exportations vénézuéliennes représentaient 60% de celles de l'ensemble des pays de la CAN. En outre, ses exportations pétrolières se doublent aux Etats-Unis d'un réseau de distribution d'essence, ce qui aurait pu profiter la vente de produits manufacturés andins dans ce pays.

Le Tableau N° 1 montre la distribution des marchés d'exportation de la CAN entre 1997 et 2006. On constate tout d'abord le peu de poids du marché andin. C'est une conséquence logique de l'étroitesse des marchés intérieurs de ses membres. De leur faible développement industriel ; ainsi que des bas salaires et faibles revenus de la plupart de ses travailleurs. Mais l'on doit souligner également la perte du marché vénézuélien. En outre, il est significative la perte d'importance du marché américain, malgré l'ampliation de l'ATPA en 2002. Cette année le Parlement américain vota la Loi de Promotion du Commerce Andin et d'Eradication des Drogues (ATPDEA) qui incorpore aux bénéfices tarifaires les importations textiles et d'habillement. Peine perdue, la compétitivité andine ne résiste pas. Le principal pays exportateur de ces produits, le Pérou, recule d'abord de la 20<sup>e</sup> à la 25<sup>e</sup> place dans le marché américain ; puis, disparaît de ce palmarès. L'ATPA et l'ATPDEA brisent l'élan intégrateur ; aussi bien commercial que le développement de programmes d'intégration industrielle similaires de celui qui existait pour l'automobile. Cette coopération est nécessaire pour améliorer la compétitivité, développer des réseaux de commercialisation et autres services internationaux et affronter les défis scientifiques et technologiques. Cela dit, les exportations andines se sont accrues significativement ces années. Sans pour autant

promouvoir l'industrialisation recherchée. Tout le contraire, l'augmentation de leurs prix internationaux, qui est leur principale source de croissance, renforce le poids des exportations de matières premières notamment de celles non renouvelables. Celles-ci représentent aujourd'hui presque trois quarts des exportations andines. Au même temps on assiste à la quête de gisements et à la promotion de leur exploitation. Celle-ci a généralement des graves conséquences environnementales.

La sortie postérieure du Venezuela de la CAN en avril 2006 s'explique en partie par cette perte de perspective de l'intégration andine. La raison spécifique c'est une autre : la violation de normes communautaires établies en matière de propriété intellectuelle. Elle fut motivée par la (mauvaise) négociation commerciale des quatre pays avec les Etats-Unis. Désormais c'est la pénétration du marché américain qui commande. Le reste, c'est superflu. Toutefois, la sortie du Venezuela représente une perte très grave pour la CAN. D'un côté, du point de vue commerciale. D'abord, suite à son retrait les échanges intra-communautaires sont diminués fortement. Paradoxalement, en se retirant ce pays est devenu le troisième marché des pays de la CAN, loin après certes des Etats-Unis et de l'UE, mais avant le Mercosur, la Chine et le Chili. En 2007 est le marché d'exportation des pays andins qui s'est accru le plus vite. Un accord transitoire est intervenu pour régler temporairement les problèmes suscités par son retrait, mais l'application de cet accord risque d'être compliquée sans qu'on puisse faire appel au système andin de règlement de différences. D'ailleurs, y augmenteront les tarifs. En outre, la capacité technologique vénézuélienne dans les hydrocarbures et la pétrochimie pourrait être utilisée pour les autres pays. Par ailleurs, son retrait signe la fin du programme automobile andin. D'un autre côté, son éloignement c'est une perte importante du point de vue institutionnel. Il s'est produit suite à une violation concertée des normes andines. C'est une perte également du point de vue politique, le poids international du Venezuela est important et l'on devrait avoir profité de son appartenance à la CAN pour régler ses relations avec les partis politiques et organisations de la société civile proches de la mouvance « bolivarienne ». En outre, le Venezuela fait partie de MERCOSUR et individuellement ou par intermédiaire de ce groupement, ainsi que par son leadership dans la Banque du Sud voire de l'Alternative Bolivarienne pour les Amériques (ALBA)<sup>6</sup>, elle pourrait jouer un rôle de premier ordre dans la mise en œuvre de l'Union de Nations de l'Amérique du Sud (UNASUR). D'ailleurs, quand on parle de développement social, il serait d'intérêt l'expérience vénézuélienne dans ce domaine. Il va de soi que la polémique avec le Venezuela ne favorise pas les pays de la CAN. Notamment en vue des changements régionaux qui pourrait entraîner, d'un côté, les effets de la récession américaine (le marché vénézuélien prendra encore du poids) et l'éventuelle déroute républicaine lors des prochaines élections américaines.

### **Le « coup fourré » du TLC-APC**

Les concessions faites par la Colombie et le Pérou aux Etats-Unis lors de la négociation de leurs respectifs Traités de Libre Commerce- Accords de Promotion du Commerce (TLC-APC), pèsent lourdement sur les autres deux pays membres de la CAN. Au même temps, alourdissent l'avenir de celle-ci aussi bien en tant que groupement économique que schéma d'intégration économique. On peut discuter si les gouvernements de ces deux pays ont été obligés d'accepter les conditions américaines ou s'ils les ont acceptés de bon grade. Je penche à ce dernier propos. Toutefois, aujourd'hui c'est une question dépassée. Les concessions faites ont été largement analysées. Je ferais référence à celles qui concernent les institutions andines. Ces concessions concernent en premier lieu l'agriculture. Les Américains

---

<sup>6</sup> La principale réalisation de l'ALBA est Petrocaribe. Dernièrement elle a lancé une Banque de Développement. C'est peu ; mais pourrait croître en importance dans la mesure que les prix des hydrocarbures restent élevés.

ont réussi également à éliminer la « frange de prix ». Celle-ci était la principale ligne défensive des productions agricoles andines des importations bénéficiant de cours au-dessous de leur valeur habituelle ou de subventions. Dans un premier moment les largesses considérables du gouvernement américain à ses agriculteurs ont motivé la préoccupation des agriculteurs ; aujourd'hui on doit se soucier également de la dévaluation du dollar américain. En général, la négociation a été bâclée sans tenir compte de l'importance voire l'existence de nos économies paysannes ; et, non plus des intérêts de nos associés. Un texte des chercheurs équatoriens Falconi et Vallejo donnaient la mesure de l'abandon des premiers : « Serait-il nécessaire d'importer davantage de pomme de terre pour préparer le loco ? »<sup>7</sup>. L'importation libre de tarifs de la pomme de terre (base de l'agriculture paysanne et de l'alimentation de bonne partie de la population de faibles ressources des Andes) en Colombie et au Pérou aura probablement des effets négatifs similaires de ceux aujourd'hui soufferts par les producteurs mexicains de maïs. A une différence près : les négociateurs colombiens et péruviens ont accepté de libérer celles de pomme de terre dès la première et non pas de l'huitième année des accords commerciaux respectifs. Cette libéralité ne concerne pas nos voisins directement; mais la re-exportation pourrait les porter grave préjudice. La préparation sur place (épluchage, coupage, emballage, congélation du produit) peut l'en assurer la qualité d'origine nécessaire pour être réexportée à bas tarif et même sans tarif en Bolivie et en Equateur. Ce qui peut se passer également avec les grains importés des Etats-Unis. Cela dit, les négociateurs colombiens n'ont pas pris en considération que les concessions faites au soja américain allaient porter sérieux atteinte aux exportations boliviennes de ce produit à la Colombie.

Deux autres thèmes négociés ou non négociés lors des TLC-APC et qui concernent les institutions andines, sont la protection de la propriété industrielle et de la biodiversité. La Colombie et le Pérou ont accepté de prolonger la durée de protection des brevets, ainsi que la deuxième utilisation de ceux-ci. Ces deux concessions portent atteinte à des dispositions de la CAN. Elles sont à l'origine du départ du Venezuela de la CAN. Le point de vue des quatre pays qui à ce moment en négociaient avec les Etats-Unis (en réalité, la Bolivie participait en tant qu'Observatrice) a été arrêté lors de la Présidence vénézuélienne de la CAN ; mais, sans

**Tableau N° 1**

**Distribution en % des exportations andines 1997-2006**

Pays/groupe	1997	2000	2006
CAN	9.4	7.7	7.9
Mercosur	3.6	4.0	4.9
UE-27	23.1	15.7	14.8
ALENA	34.9	42.9	39.5
(EEUU)	(32.6)	(40.1)	(34.8)
Chili	2.5	2.7	3.6
Chine	2.6	2.0	4.4
Venezuela	4.7	6.0	5.6
Reste du Monde	19.2	19.0	19.3

**Source** : Communauté Andine

<sup>7</sup> Fander Falcón y María Cristina Vallejo : «¿Será necesario importar (más) papas para preparar el loco? Una reflexión a propósito del TLC» en, Alberto Acosta y Fander Falcón, Editores (2005) : « TLC Más que un tratado de libre comercio», FEbert-Flasco, Quito. Le loco est le plat national équatorien.

consulter celle-ci. Ce n'était nécessaire davantage pour que le Commandant Chavez crie que c'était une trahison et décida d'abandonner le groupement. On signalera également que les TLC-APC n'assurent pas l'application des dispositions andines relatives à protection de la biodiversité, du moins dans deux aspects substantiels. Ils ne pouvoient pas de garantie à cet égard, d'une part, en ce qui concerne la participation des communautés locales des bénéficiaires de sa découverte et valorisation ; d'autre part, des réserves que l'on doit faire à la bioprospection en vue de la protection des ressources des pays andins dans ce domaine. La bioprospection est considérée dans les TLC-APC d'activités de « production et de services ». Cette définition ouvre la porte à la biopiraterie. D'ailleurs, les investissements réalisés dans ce domaine sont large et abusivement protégés par le chapitre relatif à investissements de ces accords<sup>8</sup>. La richesse en biodiversité des pays andins est connue. Trois des pays membres de la CAN (Colombie, Equateur, Pérou) font partie du Groupe des Pays Méga Divers (GPMD), composé de 17 pays dans lesquels se concentre 70% de la biodiversité mondiale. Lors de la formation du groupe en 2002, un quatrième pays, le Venezuela, en fit partie également. Les années 2001-2002 la CAN a arrêté une Stratégie Régionale et adopté la Décision 523 vouée à sa mise en œuvre. Toutefois, elle ne s'est pas souciée d'analyser la compatibilité des TLC-APC avec ses dispositions relatives à biodiversité<sup>9</sup>. Non plus, d'approfondir les analyses et les propositions du GPMD<sup>10</sup> ; et d'assurer leur adéquation avec les paragraphes correspondants de ces accords. Cela dit, la Colombie et le Pérou n'ont pas été capables d'exiger la ratification préalable par les Etats-Unis de la Convention sur la diversité biologique sur laquelle se base la Décision de la CAN. Cette ratification était nécessaire, d'abord pour mieux négocier ce chapitre ; et, en deuxième lieu pour se bénéficier du suivi de son application par un organe des Nations Unies.

Un thème additionnel non régulé au plan andin, mais étroitement lié au développement des Andes, et qu'il aurait fallu aborder lors desdites négociations, est celui de la protection de notre environnement par l'application de la Convention de Kyoto. Les glaciers andins sont sérieusement atteints par le réchauffement climatique. Ce qui a des lourdes conséquences pour l'ensemble des hauts plateaux de nos pays, pour nos populations et pour notre biodiversité. Les Etats-Unis sont les principaux responsables de cette dégradation. Nos négociateurs ne se sont pas intéressés dans cette question capitale et en tout cas n'ont pas réussi à l'introduire dans les tractations. Cela dit, nous sommes contraints d'accepter l'importation de produits qui utilisent des Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) ainsi que leurs semences. Outre les problèmes de santé qui pourraient se poser, la dispersion de ces semences peut porter grave atteinte à plusieurs espèces andines dont la principale valeur c'est leur nature obtenue par nos paysans très souvent lors d'acclimations séculaires. C'est un risque considérable pour notre biodiversité. Le problème se pose également avec les importations de

---

<sup>8</sup> En partant de la très généreuse définition d'investissement : « tout actif propriété d'un investisseur ou contrôlé par celui-ci directe ou indirectement qui ait les caractéristiques d'investissement y compris des caractéristiques telles que l'engagement de capitaux ou d'autres ressources, l'expectative d'obtenir des gains ou la présomption de risques ».

<sup>9</sup> La CAN a appuyé techniquement les négociateurs en organisant divers ateliers. En outre, a préparé un document avec des orientations lors des négociations de ce thème. Mais elle n'a pas analysé les résultats des négociations et n'a pas évalué non plus son appui technique.

<sup>10</sup> En particulier à la Déclaration de Cancun de février 2002 signée par 12 pays méga divers dont 4 pays membres de la CAN. Il existe, c'est vrai

grains en provenance de l'Argentine et du Brésil, où l'utilisation de semences OGM est largement diffusée.

Dans la foulée, les négociateurs des deux pays andins ont accepté le veto américain à la mise en œuvre d'un tarif extérieur commun andin. De ce fait l'union douanière andine prônée en 1993 et qui entraîne la sortie partielle du Pérou de la CAN, n'arrivera jamais à bonne fin. Mais les effets négatifs indirects de leur tractation sont également importants. Les concessions faites aux Etats-Unis poussent à considérer que faute d'intégration andine, voire sud-américaine, la seule issue c'est l'intégration avec l'Amérique, le « panaméricanisme » de l'hyper puissance. Robert Zoellick, le chef des négociateurs états-uniens, disait que la CAN était dépassé, qu'elle n'avait pas d'avenir. Son message était clair. Ce même argument est utilisé en Bolivie et en Equateur par les partisans locaux des TLC-APC. Notamment parce que les concessions faites aux Etats-Unis en matière de « disciplines commerciales » (achats gouvernementaux, investissements, propriété intellectuelle) ainsi que de services (dont la dérégulation a été l'un des principaux objectifs américains) se traduisent en général en lois et règlements nationaux qui les favorisent également. Ils peuvent les demander à leurs gouvernements même au dehors de négociations de TLC-APC, au titre d'une meilleure défense de leurs marchés internes, ou pour pénétrer en égalité de conditions les marchés d'exportation. D'ailleurs, ces concessions empêchent de réguler en liberté au plan andin les domaines sur lesquels elles portent. Les régulations que l'on pourrait adopter doivent respecter les concessions faites par la Colombie et le Pérou aux Etats-Unis. Leurs contraintes régulatrices en sont réduites de ce fait. Au même temps, ces concessions font pression sur la CAN lors de négociations avec d'autres pays. L'UE, par exemple, avec qui la CAN négocie actuellement, préconise qu'elle doit s'assurer du même traitement obtenu par des pays tiers lors de leurs négociations commerciales. La Communauté Européenne dit très concrètement : « Lorsque nos partenaires ont signé des ALE (Accords de Libre Echange) avec d'autres pays concurrents de l'UE, nous devons rechercher au moins une parité totale »<sup>11</sup>.

### **Un répit dans la désintégration ?**

La Communauté Andine de Nations (CAN) a la vie dure. Affaiblie par d'importantes dissensions internes à l'égard du rôle respectif des processus d'intégration sous-régionale<sup>12</sup> et de la régionalisation ouverte<sup>13</sup> des économies andines, fragilisée par le départ du Venezuela, elle a du affronter ces derniers jours une crise majeure provoquée par la pénétration meurtrière de l'armée colombienne du territoire équatorien. Symbole des temps, cette grave atteinte à la souveraineté de l'un de ses membres, par un autre de ceux-ci, n'a pas été traitée par les instances communautaires de résolution de conflits de la CAN, mais dans le cadre de l'Organisation d'Etats Américains, puis du Groupe de Rio. Le Secrétaire général de la CAN, qui n'a pas été invité à ces réunions, s'est empressé vendredi 7 mars à fêter la réconciliation. La veille il s'était limité à louer la résolution de l'OEA, sur laquelle il misa ses espoirs d'une prompt résolution du conflit. Les jours précédents il n'avait pas soufflé mot malgré la gravité de la crise. Façon de signaler que la CAN est dépassée par les événements.

Comme il est connu, le Venezuela s'est considéré visé également par les tragiques agissements colombiens. En réponse à l'agression, l'Equateur rompit ses relations

<sup>11</sup> Commission Européenne (2006) : « Une Europe compétitive dans une économie mondialisée. Une contribution à la stratégie européenne pour la croissance et l'emploi », Bruxelles, octobre.

<sup>12</sup> L'intégration andine et le rôle de celle-ci dans la formation de l'Union de Nations de l'Amérique du Sud (UNASUR).

<sup>13</sup> L'utilisation de l'intégration sous-régionale dans la continentalisation ou la mondialisation des économies.

diplomatiques avec la Colombie<sup>14</sup>. Du coup, la réalisation de deux événements censés d'aider à ressourcer à court terme la CAN, s'est vue sérieusement menacée. D'un côté, la réunion présidentielle de l'Union de Nations de l'Amérique du Sud (UNASUR), prévue à la fin du mois à Cartagena, Colombie, en vue d'un nouveau élan de l'intégration économique sud-américaine<sup>15</sup>. Celui-ci passe par la confluence de la CAN et du Marché Commun du Sud (MERCOSUR), ce qui exige leur renforcement préalable<sup>16</sup>. D'un autre côté, la troisième ronde de négociations de l'Accord d'Association qui négocient actuellement l'Union Européenne (UE) et la CAN, prévue à Quito mi-avril. Ces négociations ont un intérêt particulier pour l'intégration andine. Contrairement aux tractations commerciales réalisées avec les Etats-Unis, outre la négociation d'un accord de libre échange, l'AdA comprend également deux autres importants volets, sur le dialogue politique et coopération technique et financière respectivement. En outre, les pourparlers ont lieu en bloque, à la demande de l'UE. Ce qui oblige à la concertation préalable des membres de la CAN voire au renforcement de celle-ci. L'accord atteint à Saint Domingo par le Groupe de Rio semble avoir sauvé ces deux réunions.

Pourtant, les derniers temps avaient soufflé plutôt du bon côté pour la CAN. Certes, le Président Alan Garcia s'est manifesté contre la négociation en bloque avec l'UE et pour les pourparlers bilatéraux avec celle-ci. Accepter cette proposition aurait sonné le glas de la CAN. Les relations avec l'UE constituent aujourd'hui la principale raison de vivre de la CAN<sup>17</sup>. Mais les autres trois mandataires y compris Alvaro Uribe persistent contre cet avis ; et, ce qui est davantage important, l'UE ratifia sa préférence. On peut se demander si la Colombie aurait-elle persévéré dans sa position sans la confirmation européenne. Cela dit, le président péruvien a exprimé à plusieurs reprises que la CAN et MERCOSUR n'ont pas d'avenir ; ce qui équivaut guère à dire, par extension, qu'à son avis l'UNASUR est condamnée également à l'échec. Malgré tout, la CAN pouvait se prévaloir de la prolongation de l'ATPA-ATPDEA jusqu'à la fin de l'année. Mieux encore, les démarches auprès des autorités américaines en vue de ce renouvellement ont été réalisées en groupe par les gouvernements des quatre pays avec le concours du Secrétariat de la CAN. L'attente de la mise en œuvre du TLC-APC du Pérou avec les Etats-Unis, et le retard de la ratification de celui de la Colombie, ont amené à leurs gouvernements à concerter leurs démarches en vue de du renouvellement des préférences tarifaires américaines signalées, avec les gouvernements de la Bolivie et de l'Equateur. Les concessions énormes qu'ils ont faites à l'administration Bush en négociant ces accords, ne se sont pas avérées payantes. On doit remplir encore beaucoup d'autres conditions importantes. La Colombie, en matières de droits de l'homme et droits du travail. Le Pérou, adapter sa législation et ses institutions aux exigences du TLC-APC que son gouvernement a signé. Dans ce dessin, la concours du Secrétariat de la CAN été nécessaire. Les élections américaines pourraient retarder encore, soit la mise en œuvre soit la

---

<sup>14</sup> A l'égal que Nicaragua et Venezuela qui ont rompue leurs relations avec la Colombie en solidarité avec l'Equateur. Le premier de ces pays dispute actuellement à la Colombie l'appartenance de l'archipel de San Andrés dans la Cours Internationale de Justice

<sup>15</sup> Marco Aurelio Garcia, conseiller spécial du Président Ignacio Lula Da Silva sur les questions internationales considère que dans les conditions actuelles, la réalisation de cette réunion lui semble impossible : « Garcia : «Nous sommes dans une guerre d'informations», **Le Figaro**, 4 mars 2008.

<sup>16</sup> La disparition de la CAN serait soit une menace à la création d'UNASUR, soit convertirait celle-ci dans un simple agrandissement de MERCOSUR. Cette dernière option démantèlerait les défenses de la Colombie et du Pérou lors de la transition que l'on peut envisager. La Bolivie et l'Equateur ont demandé de faire partie pleine de MERCOSUR.

<sup>17</sup> L'UE est devenue la principale source de financement non budgétaire de la CAN suite au retrait du Venezuela.

ratification desdits TLC-APC notamment en cas de victoire démocrate<sup>18</sup>. Si c'est le cas, la CAN sera appelée probablement à continuer de jouer un rôle de premier plan dans la quête de nouvelles prolongations desdites préférences. La deuxième bonne nouvelle est liée probablement avec les devoirs colombiens à l'égard des parlementaires démocrates américains ; et surtout de l'Union Européenne. Début février le Président Uribe communiqua le Secrétaire de la CAN son intention d'élargir les compétences de la CAN dans quatre domaines : social, environnemental, approfondissement du commerce et sécurité alimentaire. L'initiative serait lancée lors d'une vidéo – conférence présidentielle prévue mi-mars, laquelle serait précédée de réunions préparatoires durant le mois de février et les premiers jours de mars<sup>19</sup>. Aucune information ne s'est filtrée depuis le 14 février. En conséquence il est légitime de se demander quelles sont les raisons du silence postérieur du président colombien et du haut fonctionnaire andin sur cette initiative inattendue.

Les domaines pris en compte sont de particulier intérêt pour les quatre pays. La proposition colombienne vise peut-être le leadership andin en comblant le vide laissé par le Venezuela et se posant comme alternative à la présence encombrante du Comandant Chavez. Du point de vue politique pourrait être payant si la ratification du TLC-APC que le pays a négocié avec l'administration Bush doit s'examiner lors d'une administration démocrate ; ainsi que de l'amélioration de ses relations avec l'UE. Du point de vue commercial, elle serait motivée par le souhait de trouver des débouchés complémentaires aux Américains ; qui sont frappés actuellement par le ralentissement économique et qui pourraient l'être davantage en cas de récession. Ses débouchés et son approvisionnement vénézuéliens sont d'ailleurs affectés par l'instabilité des relations politiques des deux pays. Dans ce contexte on comprend mal la décision du Président Uribe d'autoriser l'exécution de Raul Reyes, le deuxième homme des FARC et d'agresser l'Equateur. Il se peut que ces décisions aient été arrêtées sous haute pression de l'administration américaine. Le Président Bush a signalé que la ratification dudit accord est justifiée par la sécurité des Etats-Unis. Ce qui à son avis contraignait le parlement américain à se prononcer dans l'immédiat sur son agrément sans atteindre la fin du processus électoral. Dans ce dessin la pacification de la Colombie et l'isolement de Chavez seraient-ils présentés comme gages. On sait maintenant que les forces armées américaines sont intervenues pour localiser Reyes. On connaît aussi le déroulement de l'opération dont l'utilisation de bombes « intelligentes » proportionnées par l'armée états-unienne<sup>20</sup>. Au même temps, le bombardement a eu comme finalité de couper court à l'internationalisation de la libération des otages, qui outre de relever la médiation « chaviste », diminue le rôle du président colombien. Bush et Uribe n'avaient pas prévu la réaction du Président Equatorien et ; non plus, celle de la presque totalité de gouvernements latino-américains. Le Secrétaire général de la CAN, qui n'a pas été invité à ces réunions, s'est empressé vendredi 7 mars à fêter la réconciliation. La veille il s'était limité à louer la résolution de l'OEA, sur laquelle il misa ses espoirs d'une prompte résolution du conflit.

---

<sup>18</sup> Les deux candidats présidentiels démocrates se sont prononcés en faveur du durcissement des dispositions environnementales et relatives à travail de l'Accord de Libre Echange de l'Amérique du Nord (ALENA). Par extension, ses préoccupations s'appliquent aux autres TLC ou APC négociés par l'administration Bush. Les amendements sur ces questions introduites dans le TLC-APC Pérou -Etats-Unis vont dans le bon sens mais ils y répondent seulement partiellement à leurs préoccupations, ainsi qu'à celles des syndicats et de la société civile péruvienne.

<sup>19</sup> Déclaration de Freddy Ehlers : « Andins préparent sommet présidentiel virtuel », **Notes de Presse**, CAN, 14 février 2008, Lima

<sup>20</sup> Le Ministère de Défense équatorien signale que Reyes a été tué par une bombe « intelligente » américaine. Ce type d'explosif de très haute précision n'est pas possédé par armée latino-américaine aucune : **Le Monde**, 6 juin 2006. Le Plan Colombie c'est une source de course aux armements et la sophistication de ceux-ci.



### **« Mettre à plat » la CAN**

En relation avec l'initiative andine du Président Uribe, dirai-je préalablement que l'élargissement des compétences de la CAN est tout -a- fait nécessaire. Cependant, les décisions à prendre devraient être précédées d'amples consultations bien au plan gouvernemental, qu'avec les différents organes du système andin d'intégration ainsi que les organisations politiques et de la société civile. On doit s'interroger sur les compétences à élargir, ainsi que sur celles qui sont à renforcer, et sur le contenu de ces compétences. Je pense que ce qu'il faut c'est « mettre à plat » l'intégration andine, se demander pourquoi faire et comment l'en faire. En partant, bien certainement, d'un diagnostic rigoureux de la situation de nos pays et de ses tendances prévisibles y compris leurs modalités de développement et les conséquences de celles-ci ; et s'interroger par la suite sur le rôle de l'intégration dans le dépassement des contraintes ; des modalités possibles d'intégration ; des actions à prendre. Cela dit, l'UE a demandé et promu son évaluation dans le cadre des négociations prévues. Le document rédigé à ce propos par une commission conjointe est peu connu et il a été peu discuté<sup>21</sup>. Son Secrétariat n'a pas considéré nécessaire d'organiser sa discussion publique malgré son importance. Je pense que ce débat en est urgent. Dans la discussion, le rôle du Parlement Andin est de premier ordre. Celui de ses organes consultatifs l'est également. Je me réfère au Conseil Consultatif de Travailleurs Andins, au Conseil Consultatif des Entrepreneurs Andins et au Conseil de Nations Indigènes. Mais le cadre de cette évaluation est restreint. Elle se limite aux institutions de la CAN. On doit l'élargir à l'ensemble des questions relevantes des sociétés andines. Et, dans ce dessin, l'on doit faire appel au concours de l'ensemble du système politique et de la société civile de ces pays.

En appui de mon point de vue, signalerai-je que la CAN compte depuis un bon moment avec un Plan Intégré de Développement Social (PIDS) ; qu'une Stratégie Andine de Cohésion Sociale se dessine et met en ouvre depuis plusieurs années ; et, qu'il a été adoptée une Stratégie Régionale Environnemental (SRE) il fait déjà quelques années. Tous les trois peinent à se concrétiser et implémenter malgré la gravité de la situation<sup>22</sup>. En ce qui concerne le PIDS on doit souligner le caractère générique et secondaire de ses principal objectifs : promouvoir les bénéfices sociaux de l'intégration et faire des progrès dans la dimension sociale de l'intégration. Etant le caractère restreint de l'intégration andine et la non participation de deux des pays ans les TLC-APC, qui d'ailleurs pourraient poser des très graves problèmes sociaux, ce plan a peu d'avenir. Cela dit, la cohésion sociale risque de faire les frais de ces accords. Des trois « décisions » sociales prises une seulement a été réglementée (c'est une condition nécessaire à l'application effective de ces dispositions). C'est la décision concernant la sécurité et la hygiène au travail. Laquelle recule d'ailleurs à l'égard des conventions de l'Organisation Internationale du Travail sur le même sujet. La réglementation de celles relatives à sécurité sociale et migrations traîne depuis plusieurs années.

A son tour, la SRE semble aussi se restreindre à des questions ponctuelles. Le nouveau Secrétaire général de la CAN (il est en place depuis un an et demi) fait des efforts toutefois pour valoriser cette dimension. On relève des examens sérieux sur le changement climatique, la diminution sensible des glaciers andins, l'utilisation de l'eau, et des propositions d'intérêt

<sup>21</sup> EU-CAN (2006) : « EU-CAN joint assessment on regional economic integration final report of the working group », Brussels, July.

<sup>22</sup> Voir à ce propos : Isabel Yépez y José Mauricio Angel Morales (2005) : « Social cohesion in the Andean regional process and EU-CAN relations », **Studia Diplomatica**, N°3, Bruxelles; et mon texte : « Los sindicatos y la regulación internacional relativa a salud y seguridad en el trabajo », ILA, Lima, marzo 2007.

sur beaucoup de questions y compris la prévention et l'attention de catastrophes. Cependant, des problèmes aigus vont se poser lors de la définition de politiques concrètes. D'ailleurs, j'ai auparavant signalé ceux qui posent à la protection de la biodiversité les TLC-APC. Quoi qu'il en soit, on n'a pas parlé dernièrement de l'initiative colombienne si l'on tient au Secrétaire général de la CAN<sup>23</sup>. Comme signalé précédemment, le même haut fonctionnaire avait annoncé l'organisation par la Colombie de plusieurs réunions préparatoires qui apparemment n'ont pas eu lieu. Il se peut que le Président Uribe ait été peu empressé en préparant son coup manqué puis en essayant de trouver une issue à sa faute. Raison de plus pour proposer une démarche alternative.

### CAN-UE

On ne connaît pas dans quelle mesure les problèmes signalés à propos des TLC –APC se reproduisent-ils dans la négociation en cours de l'AdA CAN-UE. Très souvent on considère que l'Europe est différente. Elle ne serait pas attachée au capitalisme à outrance et aime le multilatéralisme. Je réfléchis actuellement sur l'Europe et sur son éventuelle convergence à terme avec les Etats-Unis. En ce qui concerne l'AdA, il ne se limite pas aux questions commerciales mais comprend deux autres piliers. L'un, c'est le dialogue politique ; l'autre, la coopération. On pourrait se demander dans quelle mesure ces deux volets modifient-ils le contenu des relations commerciales et les questions annexes à celles-ci. Il y a des différences assurément (je fais état ci-dessous d'une certaine souplesse dans les négociations) mais il faudra d'informations plus détaillées pour y apprécier si les différences des TLC-APC et de l'AdA sont-elles formelles ou réelles. Ce qui est évident c'est que les Etats-Unis ont négocié avec les pays séparément ; l'UE, avec l'ensemble de la CAN. Les capacités de négociation divergent dans ces deux situations.

Quoi qu'il en soit, les négociations comportent au moins quatre difficultés très importantes. La première concerne l'asymétrie existante entre l'UE et les pays de la CAN. La Bolivie a demandé de ne pas négocier les services, les mouvements de capitaux, les investissements, les achats publics et la propriété intellectuelle. L'Equateur s'est montré réticent sur plusieurs thèmes. Les principales résistances à ces positions sont venues du gouvernement péruvien. Celui-ci semble décidé à faire obstacle au gouvernement Morales dans tous les domaines sauf pour ce qui est de leurs différences limitrophes avec le Chili. D'ailleurs, ces dissemblances frontalières le font adoucir ses divergences avec l'Equateur. La Colombie partage beaucoup de points de vue avec le Pérou, mais elle n'insiste pas trop. Son gouvernement doit ménager l'UE, étant données les difficultés auxquelles l'Etat colombien est confronté en vue de la ratification du TLC-APC que l'administration Uribe a signé avec les Etats-Unis. La majorité des parlementaires américains, ont exclu de ratifier ledit accord en raison des violations des droits humains et syndicaux par les forces gouvernementales et par les paramilitaires qu'elles soutiennent. Qui plus est, le fort influent Human Rights Watch vient d'exiger une enquête approfondie de cette très préoccupante question. Rompre les négociations avec l'UE l'affaiblirait sur les deux fronts. Pour résumer, l'UE a accepté le point de vue bolivien, ce qui est équivalent à l'approbation d'une négociation «à deux vitesses » du moins dans un premier temps. La deuxième regarde l'éventuelle utilisation des négociations pour neutraliser ou étouffer les conflits avec des intérêts européens en Amérique Andine. Parmi les plus connus figurent les réclamations à la Lyonnaise des Eaux et Repsol et il se peut que dans le futur s'ajoute aussi un contentieux avec Impregilo Gie. Le plus important conflit oppose toutefois

---

<sup>23</sup> « Secrétaire général de la CAN salue la Résolution de l'OEA », Notes de Presse, CAN, 6 mars 2008, Lima. Le haut fonctionnaire andin profita de l'occasion pour signaler les activités en cours. Aucune de celles-ci ne concerne la préparation de la vidéo - conférence annoncée.

l'Equateur et la Colombie à l'UE dans le cadre de l'OMC, pour tarification abusive de leur banane dans le marché européen. Les deux pays andins ont eu gain de cause. Le Commissaire au Commerce de l'UE, Peter Mandelson a menacé l'Equateur de l'exclure de l'Accord d'Association si son gouvernement ne retire pas sa plainte à l'OMC. Toutefois, celle-ci vient à nouveau de se prononcer contre l'UE, cette fois-ci à la demande des Etats-Unis. Cela dit, la liste des entreprises européennes en conflit sérieux avec les autorités ou les populations dans l'ensemble de la région est très bien fournie. La **troisième** c'est la possibilité que l'UE essaie d'imposer des clauses qui dépassent ce qui se négocie dans le cadre de la Ronde Doha. Celle-ci est loin de satisfaire les souhaits des pays en développement, mais c'est la base d'une négociation qui devrait être équitable. Ce qui n'est pas encore assuré. Dépasser ses objectifs serait encore plus fâcheux. Je suis très inquiet à propos d'une déclaration incluse dans le deuxième des documents auparavant cités de l'UE, qui dit : « Lorsque nos partenaires ont signé des ALE (Accords de Libre Echange) avec d'autres pays concurrents de l'UE, nous devons rechercher au moins une parité totale ». C'est le cas de la Colombie et du Pérou qui ont accepté des clauses très contre-indiquées. Est-ce que l'UE va essayer d'imposer ce point de vue aux pays andins malgré son acceptation d'une négociation « à deux vitesses » ? Une **quatrième** c'est la question de savoir si des nouveaux thèmes seront abordés à mesure qu'avanceront les pourparlers et les pays prendront conscience de leurs nécessités.

Les comptes rendus des réunions des négociateurs de l'UE et la CAN ne sont pas suffisamment explicites, mais deux indicateurs de souplesse semblent se dégager. D'un côté, on ne prend pas de décisions, mais on essaie de définir le cadre de discussion. D'un autre côté, lors de la discussion du pilier relatif à la coopération il a été décidé d'incorporer les thèmes « environnement » et « culture ». C'est très positif mais insuffisant. Je pense que l'on doit faire de même pour le pilier dialogue politique. Il y a des responsabilités politiques que l'on doit assumer dans ces deux thèmes. C'est aussi important que l'on ait accepté le renforcement de la Communauté Andine de Nations, ce qui paradoxalement est un point de vue partagé par l'UE, la Bolivie et l'Equateur. Même la Colombie serait-elle d'accord. Toujours est-il que ce raffermissement ne pourra pas se faire sans l'octroi de fonctions **supranationales** à cet organisme, soit dans le dessin des stratégies, soit sans la mise en œuvre des politiques. Je propose deux premiers domaines : l'application de la Convention 169 de l'OIT sur les droits des peuples indigènes et tribaux ; et, la protection et récupération des glaciers andins et de la forêt amazonienne. Cela dit, le Conseil Consultatif des Travailleurs Andins (CCLA) considère nécessaire d'inclure dans les négociations un **pilier social**. Le directeur de son secrétariat technique organise actuellement une réflexion à propos du contenu de celui-ci.

### **Intégration et société civile**

On assiste aujourd'hui une course aux accords commerciaux. Leurs niveaux et leurs contenus ne sont pas les mêmes. Très récemment, l'OMC a signalé que la profusion de TLC signés par le Mexique constitue un obstacle à la croissance des exportations de ce pays. Les dispositions qui les gouvernent et les engagements pris en sont tendus, complexes et parfois contradictoires. C'est un des risques du « spaghetti bold » de TLC signés ou en cours de négociation par beaucoup de pays en développement, dont la capacité de gestion de ces situations est faible. Le Tableau N° 2 rappelle ceux des pays de la CAN. On doit analyser comment affronter ces divergences et, surtout, quoi faire pour qu'ils ne gênent davantage l'intégration andine, ou ce que l'on peut sauver de celle-ci.

Dans la reconstruction de la CAN, il est nécessaire de dépasser la sphère de l'intégration économique et au même temps réorienter celle-ci. C'est une tâche difficile dans laquelle ont des rôles importantes à jouer la société civile et les partisans dans le système politique d'alternatives à la situation et les perspectives actuelles. Je signale à continuation les principaux défis : Assurer la jouissance effective des droits de l'homme, y compris les droits des populations indigènes, les droits au travail, et ceux des migrants internationaux ; réduire significativement les inégalités sociales ; protéger l'environnement, y compris des abus des entreprises transnationales, affronter le réchauffement climatique, freiner la dégradation de la forêt amazonienne et pourvoir en même temps au redressement de celle-ci ; assurer des bonnes conditions et milieu de travail et de vie et, au premier chef, protéger les travailleurs et les populations des abus des entreprises transnationales ; mettre en place des mécanismes qui garantissent la participation de la population à la prise des décisions et à la mise en œuvre et suivi de celles-ci ; empêcher la course aux armements ; obtenir la remise totale de la dette publique extérieure ou du moins la réduction significative de celle-ci ; démanteler les obstacles à l'industrialisation et à la production de connaissances, ce dernier exigeant la préservation et la promotion des connaissances traditionnelles.

### **Arrêtez le Plan Colombie**

Le conflit qui a opposé la Colombie à l'Equateur et le Venezuela, souligne par opposition le rôle politique qui devrait jouer la CAN, ses errements et énormes déficits dans ce domaine. On pourrait penser que les conflits sécuritaires frontaliers qui soulèvent l'insurrection armée, le trafic de drogues et la contrebande ainsi que leur répression, impliquent, au plus, la collaboration des forces armées ou policières des pays qui la conforment. Toutefois, ce sont des problèmes aigus, qui exigent des stratégies et des politiques consistantes. D'ailleurs, leur fondement structurel est évident. L'insurrection colombienne dure déjà plusieurs décennies, et elle-même ainsi que sa répression ne seulement en est très sanglante et très injuste pour les populations. Toutes les deux sont étroitement liées au trafic de drogues. Les maquisards, les paramilitaires proches du gouvernement et même l'armée et des proches du gouvernement en sont mêlés. Pour affronter l'insurrection et ce trafic les Etats-Unis ont mis en œuvre le Plan Colombie en septembre 1999, en stoppant le dialogue entre les parties en conflit. On n'aurait du pas l'accepter. Il n'a pas apporté de la paix. La violence n'est pas disparue et même elle n'a pas diminuée dans la patrie de Nariño. Le grand changement c'est que l'initiative est aujourd'hui dans les mains de l'armée régulière et les paramilitaires<sup>24</sup>. En outre, la violence colombienne a généré de l'insécurité dans les pays andins sans pour autant freiner la production et le trafic de drogues. Ce sont des sources importantes de course aux armements et de déstabilisation régionale ; dirais-je celles les plus significatives<sup>25</sup>. Par ailleurs on parle très souvent aussi de la présence permanente (mais toujours niée par nos autorités) de troupes

---

<sup>24</sup> Plusieurs sources signalent que le désarmement des paramilitaires est très faible et qu'ils se sont renforcés sous d'autres dénominations. Voir à ce propos : Karmen Ramirez Boscán, compiladora (2007) : « Desde el desierto. Notas sobre paramilitares y violencia en territorio Wayúu de la media Guajira », Copiletf, Campamento Nóina. Le Mouvement National des Victimes de Crimes d'Etat signale que depuis 2002 qu'ils acceptent de se démobiliser, les paramilitaires ont tué 600 personnes annuelles et qu'ils sont arrivés à contrôler 35% des parlements : portail du Polo Democrático. Le gouvernement signale des difficultés de recrutement de maquisards et le retrait de ceux-ci de plusieurs zones. Toutefois, le désir d'une victoire totale, dont la décision de tuer Raul Reyes en est la preuve, peut maintenir la violence pendant plusieurs années.

<sup>25</sup> On signale que les forces armées colombiennes doublent en nombre et en capacité de guerre celles de l'Equateur et du Venezuela prises dans leur ensemble. C'est un gâchis énorme et un obstacle considérable à la démocratisation réelle du pays. En outre, c'est une source de conflits frontaliers et non seulement au plan militaire. Les fumigations colombiennes en vue du repérage de maquisards contamine en permanence la frontière équatorienne ; en outre, évidemment, de la campagne du pays.

américaines. Les filtrations de maquisards et de trafiquants colombiens en sont très fréquents ; ces derniers se sont d'ailleurs implantés commercial et industriellement dans les autres pays. Mais les gouvernements de nos pays ont accepté ledit plan, l'appuient même. Et je n'ai pas trouvé de référence à la violence colombienne et à ses relations avec ledit trafic dans les discussions politiques qui ont eu dans le cadre de la CAN. Malgré le fait que l'on signale avec beaucoup de fierté que la création de celle-ci en 1997 apporte à l'intégration régionale ce qui lui manquait : de la direction politique.

La violence et le trafic de drogues sont du moins pour une bonne partie à l'origine de l'ATPA -ATPDEA. Leur titre en est éloquent. A l'époque du lancement du premier de ces programmes le Pérou sévissait également de la violence. On pourrait croire que les gouvernements et les bourgeoisies andines ont laissé faire les Etats-Unis dans l'espoir que ces programmes favorisent le développement industriel. En fin de comptes, la culture de la feuille de coca, en Bolivie et au Pérou, concerne des populations indigènes. Puis, quand leur culture a gagné d'autres zones et a donné lieu à sa transformation et commerce, ils ont cru que leur répression leur permettrait de gagner en permanence les faveurs américains. Les années 1985 Alan Garcia avait exigé de faire pression au premier chef sur la consommation de cocaïne. C'était courageux mais il a changé complètement d'avis en se rangent sur les positions américaines. Au même temps, les maquisards et les terroristes se sont engagés dans le trafic de drogues. C'est ainsi que le problème est passé de la sphère des relations avec les Etats-Unis à celle de la politique intérieure. Du coup, l'ingérence américaine dans les affaires intérieures des pays est redoublée en importance. Mais, en Bolivie, un « cocalero » est devenu Président de la République et, au Pérou, plusieurs parlementaires y compris du moins une députée andine ce sont des cultivateurs de ladite feuille. En outre, la pénétration du trafic de cocaïne dans la politique et dans les affaires est importante, notamment en Colombie. La CAN s'est limité à l'adoption de un « décision » largement inspirée par la politique américaine. On ne cherchera pas d'alternatives aux plantations et non plus d'industrialisation de la feuille de coca. On n'a pas établi non plus un système de traçabilité et de contrôle commercial des matériels utilisés dans leur transformation ; et d'information des mouvements d'argent liés.

Je suis ravi que Martin Hirsch, le candidat humaniste de la gauche lors des dernières élections présidentielles chiliennes, appelle à la démilitarisation du conflit colombien et au dialogue politique<sup>26</sup>. En outre, il demande aux maquisards colombiens d'abandonner la lutte armée, libérer leurs otages et entament un processus de pacification et de participation active dans l'intégration latino-américaine. J'ai été agréablement surpris que le Comandant Chavez ait coïncidé avec Hirsch sur plusieurs points. J'espère que l'humaniste chilien l'inspire par la suite sur d'autres thèmes, notamment celui de l'autoritarisme, qui, l'on doit dire, est très répandu chez d'autres mandataires également y compris ceux colombien et péruvien. En pensant principalement à ces derniers, je dois dire mon attristement du fait qu'aucun homme politique andin n'ait pas appuyé cet appel jusqu'à ce moment. Il se peu que l'Accord de Saint Domingo par le Groupe de Rio aide aux propos signalés. J'attends que le Secrétaire Général de la CAN appelle à un ample débat sur la paix dans la région et en premier terme sur le Plan Colombie, qu'il faut arrêter d'immédiat.

---

<sup>26</sup> Appel aux peuples et aux gouvernements de l'Amérique Latine, 4 mars 2008.



**Tableau N° 2****Accords d'Association (AdA), Traités Libre Commerce ((TLC) ou Accord de Promotion Commercial des pays membres de la Communauté Andine de Nations (CAN)**

	ALADI ATPA ATPDEA SELA	MERCOSUR	AdA UE TLC APC Etats-Unis	TCP ALBA	Autres négociations
Bolivie	Oui	Membre associé (1)	AdA UE Non TLC APC	Oui	Non
Colombie	Oui	Membre associé	AdA UE TLC APC Etats-Unis (3) Canada (4)	Non	Groupe des Trois (10) Chili (11) Amérique Centrale (12) EFTA (13)
Equateur	Oui	Membre associé (2)	AdA UE TLC APC Etats-Unis (5) Canada (6)	Non (9)	Chili ( ?), Amérique Centrale ( ?) Mexique ( ?)
Pérou	Oui	Membre associé	AdA UE TLC APC Etats-Unis (7) Canada (8)	Non	Australie (14) Chili (15), Chine (16) Mexique (17) Singapour (18) Thaïlande (19)

**Notes :**

1. A demandé de devenir membre plein
2. Ibid
3. En processus de ratification
4. Négociation relativement avancée
5. Négociation suspendue 2006
6. Négociation bilatérale en vue
7. Ratifié, en processus d'implémentation
8. En processus de ratification
9. En étude
10. Colombie, Mexique et Venezuela mais celle-ci a dénoncé l'accord
11. Négociations complétées en 2006
12. Prochainement en débat au Congrès colombien
13. Négociation entamée conjointement avec le Pérou
14. Négociation entamée récemment
15. Accord de Complémentation Economique. Négociation apparemment interrompue
16. Négociation en cours
17. Négociation dans une étape avancée
18. Négociation complétée
19. Négociation apparemment interrompue